**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 82 (1994)

Heft: 9

Artikel: Inde : loi assassine

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-286992

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 20.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Iran

#### Suicides féminins

La condition des femmes en Iran est dramatique. Les suicides féminins se multiplient. En 1993, on en comptait 2530 pour la seule province de Khorassan, selon le quotidien *Jahan e Eslam*.

Homa Darabi-Therani s'est publiquement immolée par le feu à Téhéran. Cette psychiatre de 54 ans, mariée et mère de deux filles, militait depuis sa plus tendre jeunesse contre toutes les formes de totalitarisme. Destituée de son poste de professeure d'université pour n'avoir pas su mettre sa révolte en sourdine, Homa Darabi appartenait au mouvement de protestation des femmes.

Près de 15 000 personnes ont assisté aux obsèques de Homa Darabi, mais les quotidiens iranais n'ont pas consacré le moindre entrefilet à ce suicide.

# La tyrannie? Quelle tyrannie?

Il existe cependant une Iranienne pleinement satisfaite de son sort. Mariam Behrouzi, la doyenne des neuf femmes députées au Parlement iranien. Professeure de philosophie et de connaissances islamiques à l'Université de Behechti, cette quinquagénaire participait à une conférence au siège de l'Unesco à Paris. L'occasion pour elle de clamer haut et fort à quel point il fait bon être femme en Iran! «Les lois que nous promulguons répondent aux aspirations des femmes. Ce sont elles qui les veulent», at-elle affirmé.

Mariam Behrouzi a en outre déploré le sort des femmes occidentales «qui sont exploitées sexuellement et sont devenues les instruments du plaisir de l'homme...»

Inde

#### Loi assassine

Garçon ou fille? Des affiches inondent le pays pour vanter le test permettant de déterminer le sexe d'un fœtus. Un examen



Une image comme il en existe trop en Asie: ces enfants sont jumeaux. A droite le garcon, à gauche la fille. Elle mourra deux jours plus tard. (Photo UNICEF)

hors de prix pour la plupart des familles pauvres. Pourtant, le nombre d'avortements pratiqués après que le test eut annoncé une fille s'élèverait à 50 000 par année en Inde. La loi libérale indienne permet d'effectuer des interruptions jusqu'à six mois de grossesse. Pour lutter contre ce phénomène, le gouvernement a promulgué une loi interdisant le test prénatal. Mais cette décision n'a pas été accueillie partout avec le même enthousiasme. Pour l'Association indienne des volontaires sanitaires, cette loi ne combat pas vraiment la discrimination, mais pousse les parents à l'assassinat, dans la clandestinité, des filles avant leur naissance.

Une fille continuera à être considérée comme une charge insurmontable par ses parents qui doivent verser une dot élevée le jour de son mariage. Des mariages ruineux pour la plupart des familles. C'est à ce problème-là que les autorités devraient s'attaquer.

Algérie

## Voilée pas voilée, tu meurs

Deux lycéennes ont été assassinées à Alger. Razika et Naïma attendaient tranquillement l'autobus lorsque deux hommes armés, circulant à vélomoteur, ont ouvert le feu sur

elles. Détail important: les jeunes filles arboraient le hidjab (voile islamique). Un mois plus tôt, une autre lycéenne avait été abattue parce qu'elle arpentait les rues de la capitale à visage découvert. Cela laisse peu de marge aux Algériennes. Voilées ou non, les voilà irrémédiablement condamnées, puisque cibles favorites des islamistes et des anti-islamistes. Dans un tract diffusé fin mars, l'Organisation des jeunes Algériens libres (OJAL) proférait à ce sujet des menaces précises: «Si par malheur, une femme est agressée à cause du non-port du tchador, l'OJAL promet sa vengeance par la liquidation pure et simple de 20 femmes portant le hidjab et de 20 barbus intégristes.»

Roumanie

# Nombre record d'avortements

Selon des sources gouvernementales, le nombre d'avortements atteint des chiffres record. Lors du premier trimestre de 1993, 312 000 avortements ont été enregistrés contre 123 000 naissances.

Chine

## Deux femmes condamnées à mort pour trafic d'enfants

Selon Chine Nouvelle, l'agence de presse officielle du pays, deux femmes de la province de Zhejiang ont été condamnées à mort pour trafic de nouveau-nés. L'une d'entre elles a vendu 19 bébés pour une somme totale de 1000 dollars américains et l'autre 14 bébés pour une somme totale de 800 dollars américains.

Guatemala

### Découverte de fosses communes

En avril 1994, une fosse commune a été découverte à Rio Negro (Guatemala). Des témoins et des survivants ont affirmé que le 13 mars 1992, en pleine opération anti-insurectionnelle, des troupes de l'armée sont entrées dans le village et ont violé et assassiné les femmes et les enfants.

**OMS** 

### Environ 100 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations sexuelles

Selon un rapport publié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'occasion de sa 47° Assemblée, entre 85 et 114 millions de filles et de femmes ont été victimes de mutilations sexuelles. L'OMS estime que ces pratiques sont à l'origine d'une surmortalité et de nombreuses maladies et qu'elles sont pratiquées dans 26 pays africains, dans certains pays d'Asie et suite aux flux migratoires également en Europe, en Australie, au Canada et aux Etats-Unis.

Etats-Unis

## Une femme obtient le droit de résidence car ses enfants étaient menacés de mutilations sexuelles

Le 24 avril 1994, Lydia Oluloro, une femme nigériane vivant depuis 1986 illégalement aux Etats-Unis, a reçu son permis de résidence après qu'un juge de l'Etat de l'Oregon ait pris la décision de ne pas la renvoyer au Nigeria car ses filles de nationalité américaine âgées de 5 et 6 ans risquaient de subir des mutilations sexuelles. Selon les autorités américaines, 50% des femmes au Nigeria subissent ce genre de pratiques.

(Sources: Tribune internationale des droits de l'enfant / Femmes info, Marseille)